

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 février 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/02/2021

Présents : 23

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Bernard COSTE

Votants: 24

Pour: 24

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Marie LORENTE par Francis BOUTES

Présents non votants :

Excusés: Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Convention de partenariat avec Hérault Energies pour le déploiement du Conseil en Energie Partagé (CEP)

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles déploie une mission de Conseil en Energie Partagé auprès de 44 communes (Communauté de communes du Minervois au Caroux : Agel, Berlou, Boisset, Cassagnoles, Colombières-sur-Orb, Courniou-les-Grottes, Félines Minervois, La Caunette, La Livinière, Olargues, Olonzac, Riols, Saint-Etienne d'Albagnan, Saint-Vincent d'Olargues) – (Communauté de communes Grand Orb : Graissessac, Hérépian, La Tour-sur-Orb, Le Pradal, Lunas, Pézènes-les-Mines, Saint-Geniès de Varensal, Taussac-la-Bilière, Villemagne l'Argentière) – (Communauté de communes Sud Hérault : Assignan, Capestang, Cazedarnes, Cessenon-sur-Orb, Creissan, Pierrerue, Polhes, Prades-sur-Vernazobre, Saint-Chinian, Villespassans) – (Communauté de communes Les Avant-Monts : Fouzilhon, Gabian, Laurens, Magalas, Montesquieu, Murviel-les-Béziers, Puimisson, Puissalicon, Roquessels, Roujan, Vailhan) ayant adhéré à ce service. Le conseil porte sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la commune. Une convention d'une durée de trois ans entre les communes identifiées et le Pays décline les trois principales étapes :

- Pré-diagnostic : inventaire du patrimoine communal, collecte et analyse des données de consommation énergétique, évaluation des potentiels d'économies, etc.
- Accompagnement : préconisations, élaboration d'un programme d'actions en concertation avec la commune, assistance aux demandes de subventions, etc.
- Suivi et pérennisation : assistance au maître d'ouvrage, suivi des actions et évaluation, développement de la stratégie à long terme, etc...

Quatre nouvelles communes souhaitant s'insérer dans le dispositif CEP seront intégrées en année 2. Il s'agit de Cabrerolles, Saint-Pons de Thomières, Avène et Cruzy.

La commune adhère au service de CEP du Pays Haut Languedoc et Vignobles à titre gratuit. En contrepartie, elle s'engage à céder les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) valorisables au Pays Haut Languedoc et Vignobles dans le cadre des actions préconisées par les études issues du travail d'ingénierie du CEP.

Un travail de coordination étroit est élaboré entre Hérault Energies et le Pays afin d'assurer une articulation entre les programmes et les dispositifs des deux structures et assurer le modèle économique du CEP contractualisé avec l'ADEME reposant sur la valorisation des CEE.

Un projet de convention de partenariat en ce sens a été établi en concertation :

- Les engagements du Pays Haut Languedoc et Vignobles :
- Assurer une collaboration étroite avec Hérault Énergies afin de garantir un aiguillage optimal pour la faisabilité des projets des communes ;
- Informer la commune des actions déployées par Hérault Energies ;
- Accompagner l'ingénierie financière des actions des communes en lien notamment avec les soutiens financiers portés ou rendus accessibles d'Hérault Energies ;
- Programmer des rencontres entre les deux parties suivant les besoins et la demande.
- Les engagements d'Hérault Energies :
- Transmettre toutes informations et données requises en sa possession pour l'élaboration du diagnostic par le CEP ;
- Informer le CEP de toutes interventions sur le patrimoine public des communes conventionnées ;
- Présenter au CEP les dispositifs déployés et leur évolution ;
- Intervenir sur le patrimoine de la commune selon le programme d'actions et les préconisations du CEP.

Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à Hérault Energies, la commune garde la totale maîtrise des travaux et plus généralement des décisions à prendre, dont elle reste seule responsable.

- La valorisation des CEE est effectuée dans le cadre d'une convention de regroupement entre la commune et Hérault Energies. Conformément à la convention CEP en vigueur, la prime correspondante sera reversée au Pays Haut Languedoc et Vignobles tenant compte des frais de gestion applicables par Hérault Energies.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer cette convention de partenariat et valider tous actes permettant la bonne mise en œuvre de cette articulation.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention de partenariat et à valider tous actes permettant la bonne mise en œuvre de cette articulation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers
Le Président,

Jean ARCAS.

